Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source :
https://www.sortirdunucleaire.org/France-Orano-Tricastin-Negligences-et-prises-de-risques-avec-des-futs-de-dechets-radioactifs

6 novembre 2019

France : Orano Tricastin : Négligences et prises de risques avec des fûts de déchets radioactifs

Prise de risques avec la criticité dans l'usine de déchets radioactifs exploitée par Orano sur le site du Tricastin (Drôme). Plusieurs fûts y ont été entreposés sans que leur contenu n'ait été au préalable vérifié. L'un de ces fûts contenait un tiers de matières fissiles en trop : 414 grammes d'uranium 235 alors que le maximum autorisé est de 300.

Lorsqu'une masse trop importante de matière fissile est réunie au même endroit, une réaction nucléaire peut se déclencher spontanément. **C'est le risque de criticité. Règle de base dans le monde de l'atome.**

C'est pour cette raison qu'avant d'être introduit dans les zones de stockage, chaque fût de déchets nucléaires doit être validé : une double vérification de la masse d'uranium 235 qui y est contenu doit être réalisée. On ne sait pas comment ni pourquoi, mais dans l'usine IARU, pourtant "spécialisée" dans les déchets nucléaires, cette vérification n'a pas été faite pour plusieurs fûts. **Ils ont été introduits dans la zone d'entreposage et stockés à côté d'autres fûts de déchets nucléaires sans que la masse fissile qu'ils contenaient n'ait été vérifiée.**

Quand l'exploitant s'est rendu compte qu'une étape avait été sautée et que les conditions d'entreposage de ses fûts radioactifs n'étaient pas conformes aux règles de fonctionnement de son installation, il a lancé des vérifications. **Parmi les fûts rentrés sans permission, l'un d'eux contenait 114 grammes de trop d'uranium 235. Un dépassement qui n'est pas négligeable, puisque cette masse représente plus d'un tiers de la masse limite autorisée.**

Avec cette nouvelle déclaration d'évènement significatif pour la sûreté, la seconde en quelques jours pour les usines du Tricastin, Orano détient probablement le record du communiqué le plus édulcoré. **Une tentative pour faire passer inaperçus ses manquements et la légèreté avec laquelle l'industriel semble gérer ses installations qui sont pourtant parmi les plus risquées ?**

Ce que dit ORANO :

Ecart dans l'entreposage d'un fût de déchets d'exploitation

06/11/2019

Le 4 novembre dernier, lors d'une opération de contrôle interne, une erreur de saisie a été identifiée dans une fiche de suivi d'un fût contenant des filtres de ventilation. Cet écart avait conduit à entreposer ce fût, en attente de traitement, dans un emplacement non adapté de l'atelier.

Dès détection de cet écart les équipes d'exploitation ont remis en conformité l'entreposage de ce fût.

L'exploitant a proposé à l'Autorité de sûreté nucléaire de classer cet écart au référentiel d'exploitation, sans conséquence sur le personnel et l'environnement, au niveau 1 de l'échelle internationale des évènements nucléaires (INES) graduée jusqu'à 7.

https://orano.group/fr/actus/nos-actualites-locales/actualites-tricastin/2019/novembre/ecart-dans-l%E2%80%99entreposage-d%E2%80%99un-f%C3%BBt-de-dechets-d%E2%80%99exploitation

---

Ce que dit l'ASN :

Non-respect d'une règle d'entreposage d'un fût de déchets radioactifs

Le 08/11/2019

La société Orano Cycle a déclaré le 6 novembre 2019 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif relatif à la maîtrise du risque de criticité [1] sur un entreposage de fûts de déchets de l'INB no138.

L'installation d'assainissement et de récupération de l'uranium (IARU) est dédiée à la réparation, la décontamination et le démantèlement de matériels industriels ou nucléaires, au traitement d'effluents liquides radioactifs et industriels et au traitement et conditionnement de déchets radioactifs.

L'installation comporte des entreposages de fûts de déchets radioactifs. **Afin de prévenir les risques de criticité, un ingénieur criticien doit valider l'introduction des fûts dans les entreposages après double vérification du respect de la limite de masse d'uranium 235**. Le 4 novembre 2019, à l'issue d'une vérification par l'exploitant du respect des exigences de sûreté et de criticité applicables aux entreposages, il a été identifié **plusieurs fûts sur lesquels la validation de l'ingénieur criticien n'avait pas été réalisée**.

Dès la détection de cet écart documentaire, une vérification du respect des limites de masse d'uranium 235 fixées dans les règles générales d'exploitation a été réalisée. **Un fût de 200 litres contenant une masse d'uranium 235 théorique de 414 grammes a été identifié alors que la valeur limite de masse d'uranium 235 théorique prescrite par les règles générales d'exploitation est de 300 grammes**. Dès la détection de cette anomalie, **le fût a été déplacé**, isolé de toute matière fissile et pris en charge dans l'installation.

Compte-tenu des marges de sûreté retenues vis-à-vis du risque de criticité, cet événement n'a eu aucun incidence sur la sûreté, la sécurité des personnes ou l'environnement de l'installation.

En raison du non-respect des règles générales d'exploitation de l'installation relatives à la prévention

du risque de criticité, l'incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des évènements nucléaires graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité).

https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-regle-d-entreposage-d-un-fut-de-dechets-radioactifs

---

Notes

[1] Le risque de criticité est défini comme le risque de démarrage d'une réaction nucléaire en chaine lorsqu'une masse de matière fissile trop importante est rassemblée au même endroit. Pour prévenir ce risque, les règles générales d'exploitation de l'installation prévoient, notamment, la limitation de la masse de matière présente à chaque étape de fabrication et le contrôle de la géométrie de la matière fissile.